

Rochefort, le 16/10/2025.

Nos réf. : 1B/2025.3115/SJ.vd

Objet : Déclaration pour un bien sis Rue du Treux, 24 : accusé de réception.

Madame Ligot,

Par la présente, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que votre dossier de déclaration d'un établissement de troisième classe a été transmis à la Direction Générale Opérationnelle 3 – Département de la Nature et des Forêts, conformément aux dispositions de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 29 octobre 2012 modifiant l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 24 mars 2011 portant les mesures préventives générales applicables aux sites Natura 2000 ainsi qu'aux sites candidats au réseau Natura 2000.

Afin de permettre de compléter votre dossier de déclaration d'un établissement de troisième classe (Cuve mazout intérieure de 5000 L -) réceptionné en nos bureaux ce jour, voudriez-vous avoir l'obligeance de **verser la somme de 25 Euros au compte n° BE58 091-0005385-79.**

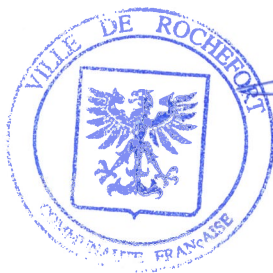
Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame Ligot, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Collège,

La Directrice générale,



Amélie BOUCHE.



L'Echevine déléguée,



Louise MERTZ.